JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7284110001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7284110001

Cette annonce a été mise en ligne le **8 mars 2022** sur **Actu.fr - Journal Pays Yonnais**
Pour le département : **85 - VENDEE**

SCI GDM
Société civile immobilière
Au capital de 1 002 €uros
Siège social : 19 La Marche
85610 CUGAND

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
- FORME : Société civile immobilière
- DENOMINATION : SCI GDM
- SIEGE SOCIAL : 19 La Marche – 85610 CUGAND
- OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers, la constructions sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, artisanal, industriel, professionnel ou mixte ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;
- DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
- CAPITAL : MILLE DEUX (1 002) EUROS
- APPORTS EN NUMERAIRE : MILLE DEUX (1 002) EUROS
- GERANCE : les premiers cogérants, pour une durée illimitée, sont :
- Monsieur Damien BARRANGER, demeurant 19 La Marche – 85610 CUGAND
- Monsieur Mathieu MAUGENDRE, demeurant 7 rue des

Tisserands – 44330 LA REGRIPPIERE
- Monsieur Gaëtan BEN SALIH, demeurant 35 route des Griselles – 45210 FERRIERES EN GATINAIS
- CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
- IMMATRICULATION : au RCS de LA ROCHE S/YON.
Pour avis,

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex